

CONSEIL DE QUARTIER DE LA GIBAUDERIE

Contact : M.G. 05 49 47 83 57 - mail : conseil.gibauderie@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES HABITANTS DE LA GIBAUDERIE

Lundi 29 novembre 2010

Nombre de personnes présentes : Une cinquantaine

Ordre du jour

Echanges entre les habitants et membres institutionnels sur les souhaits en termes d'équipements de loisirs et d'aménagement du Parc de la Gibauderie.

- Besoins pour la petite enfance (*club loisirs de la Maison de la Gibauderie, écoles, crèches, autres enfants du quartier*)
- Demandes des Ados. (*scolaires, étudiants et autres jeunes, très nombreux dans notre quartier*).
- Sollicitations des Adultes, des Seniors (*joueurs de pétanque*) et de toutes les personnes utilisatrices du parc, désirant y trouver détente, repos et promenades.
- Informations sur la révision du P.L.U.
- Nouveau zonage et son impact sur le parc.
- Point sur la voirie dans notre quartier.
- Questions diverses.

Élus présents :

- M. Michel Touchard Conseiller Général
- Mme V. Lepareux Suppléante de M. Michel Touchard
- Mme Christiane Fraysse Adjointe au Maire, en charge de l'environnement et des espaces verts.
- Mme Éliane Rousseau Adjointe au Maire, en charge de la propreté, voirie, espace public
- M. Daniel Duperron Adjoint au Maire, en charge de la citoyenneté et des Conseils de quartiers.

Les excusés :

- M. Alain Claeys Député, Maire de Poitiers
- Mme Magali Barc Adjointe au Maire, en charge de la jeunesse, animation, vie étudiante.
- M. Yves Jean Adjoint au Maire, Délégué prospective urbaine
- Mme M.F. Picaud Présidente de l'association de défense de l'environnement et du parc de la Gibauderie
- M. Jean-Claude Lawsek Commerçant du centre commercial de la Gibauderie

Début de séance : 20h10

Introduction faite par **Philippe Guillard**, qui accueille les habitants au nom du Conseil de Quartier et remercie les Élus présents.

Il précise qu'il ne fait pas d'amalgame entre sa fonction de Président de la Maison de la Gibauderie et son rôle au sein du Conseil de Quartier. Ce soir, il intervient en tant que citoyen et membre du Conseil de quartier.

Lors de la dernière réunion du Conseil de Quartier (14 juin 2010), une simulation a été faite, du projet de zone constructible prévue par le service d'urbanisme, qui a entraîné de vives réactions de la part des habitants.

Le Conseil de Quartier estime qu'il y a des nécessités d'aménagement à court, moyen et long terme.

Il y a eu une demande des jeunes du quartier (pétition+lettre aux Élus) et un défi a été lancé afin notamment d'obtenir un terrain de basket.

Cette demande a été prise en compte par Mr le Président du Conseil Général et Mr le Député Maire de Poitiers, qui ont donné un avis favorable au montage du projet, qui s'est fait avec les jeunes pour envisager un City-stade.

Précision est donnée : Le parc est la propriété du Conseil Général et son entretien est assuré par les services de la Ville de Poitiers.

Où en est-on aujourd'hui ?

Jean-Louis Filloux présente l'ordre du jour et procède à un état des lieux du parc, à savoir :

- Le Conseil Général est propriétaire du parc
- Surface 45.000 m2 (estimation du Conseil Général) (50490m2 pour le service d'urbanisme ?)
- Des équipements ont été installés grâce notamment à Mr Jacques GRANDON (*Prédécesseur de M. Michel Touchard*)
- 4 terrains de boules
- Un panneau de basket
- Une aire de jeux pour les enfants (n'existe plus, détruite par vandalisme)
- Des cheminements
- Des plantations d'arbres

Depuis 2008, la nouvelle équipe municipale et notre nouveau Conseiller Général ont été sollicités pour trouver une solution au ramassage des ordures dans le parc. Un accord a été passé, avec les services de la ville en charge des espaces verts et de la propreté. Depuis Juin 2008, le ramassage des ordures est dorénavant assuré, de manière hebdomadaire, par la Ville de Poitiers.

A la charge du Conseil Général, **Mr Michel Touchard** a été sollicité pour une remise en état (*nouveau compactage*) de l'allée transversale du parc ainsi que celle qui part, de l'allée du Rabin Elie Bloch pour rejoindre la rue des Champs Balais. A noter que celle allée porte le nom de **Jean-Louis Bauer**. Cette nouvelle signalétique a été mise en place début juillet.

Un partenariat financier entre le Conseil Général et la ville de Poitiers, négocié par **Mr Michel Touchard**, a permis l'installation début janvier 2010, de 18 lampadaires «*basse consommation à LED*», sur l'allée du Rabin Elie Bloch.

L'implantation demandée par les jeunes d'un city-stade : on peut s'inspirer de celui réalisé dans le quartier de Beaulieu (rectangulaire de 200 m2) qui est un terrain multisports ou de celui du quartier des Trois Cités qui est différent et plus abordable au niveau du coût.

La création d'un mini golf ou d'un mini parcours sportif est également une proposition à étudier. Pourquoi pas ?

Intervention d'un adolescent qui a reçu une lettre de **Mr Claeys** prenant note du projet en espérant que cela puisse être réalisé avant la fin de l'année scolaire.

Intervention d'un adolescent qui propose la mise en place d'une rampe de skateboard ?

Précision de **Mr Michel Touchard** : Il faut que tous les habitants s'expriment sur le sujet. Il faut bien peser le pour et le contre. Ce qui est vrai un soir peut être faux le lendemain.

A noter également qu'un équipement existe déjà dans le quartier de Beaulieu.

Dans les priorités : c'est la conservation du côté nature de ce parc. Ce serait une erreur de faire 150 choses (golf, etc...).

Un city-stade dans le genre de celui de Beaulieu, d'accord mais pas en béton.

La seconde priorité, c'est d'empêcher les voitures de faire du rodéo dans le parc.

Intervention d'un Élu de la Ville : Ce quartier est assez exceptionnel et il y a une réelle concertation entre le Conseil Général et la Municipalité de Poitiers. Rappel fait de la complicité qui existait entre **Jacques SANTROT et Jacques GRANDON**.

Une précision est à nouveau faite : La Ville n'est pas propriétaire du terrain. Elle n'a donc pas le droit d'investir. Le Conseil Général sera seul à décider, mais la Ville pourra participer à un éventuel financement de structures.

Intervention de l'Elue des Verts, Mme Christiane Fraysse, adjointe au Maire : Proposition de planter des arbres fruitiers ainsi qu'un jardin potager ?

Intervention de Mme Éliane Rousseau, adjointe au Maire : Le city-stade de Beaulieu n'a pas fait l'unanimité des riverains. Il faut sensibiliser tout le monde et penser aux habitants du quartier.

Dans le parc de la Gibauderie, les étudiants de la faculté de médecine sont intéressés par le terrain multisports.

Mais il faut réfléchir aux nuisances et à la solidité des matériaux pour que les équipements ne soient pas dégradés.

Philippe Guillard : Il faut se poser la question sur le projet et définir l'implantation de l'infrastructure.

L'idéal serait qu'il soit le plus près possible de la Maison de la Gibauderie pour les activités de l'Accueil – Loisirs et pour les écoles.

Le renfort d'équipement de la Maison de la Gibauderie ne fait pas l'unanimité de tout le monde.

Intervention de **Mr Eugene :** Vous parlez de projet financé à 50/50 par le Conseil Général et par la Ville mais il ne faut pas oublier que c'est avec l'argent de nos impôts.

La sécurité du parc : Nécessité réelle et incontournable. Dans le quartier des Trois Cités, il a été posé des gros blocs de pierre mais les habitants trouvent que c'est inesthétique.

La question de la sécurité du parc mérite une réflexion plus approfondie.

Philippe Guillard : L'aménagement du parc fait-elle l'unanimité des personnes présentes dans la salle ?

Divers intervenants s'expriment :

- Cela amènera une population plus importante qui pratiquera un sport. Cela permettra aussi de regrouper diverses activités.

- Cela va occasionner des nuisances supplémentaires mais c'est un véritable besoin pour la Maison de la Gibauderie et les écoles.

- Cela va permettre à la Maison de la Gibauderie d'approcher des adolescents.

- Cela va permettre également d'aménager un lieu pour la petite enfance. Exemple est cité de celui de la résidence des Grands Champs et les équipements ne sont pas dégradés.

- Pour la sécurité, lorsque les forces de police sont sollicitées, ce serait bien qu'elles se déplacent.

Intervention de Gwénaél Caillaud, coordinateur de la M.G. : Il indique qu'une rencontre a eu lieu avec les institutions locales : collège et lycée Camille Guérin, crèches, l'IDEF, la fac de Médecine. Les jeunes n'ont pas l'astreinte de rester au lycée. Ils accueillent avec enthousiasme le projet de city-stade. Ce serait un espace de rencontre non négligeable.

Cela ne va-t-il pas engendrer des groupements de jeunes tard le soir ?

La Maison de la Gibauderie n'arrive pas à capter les adolescents en un point central. Cela donnerait une approche plus facile pour lier des contacts.

De toute façon, en été, il y a déjà des regroupements qui se font, souvent alcoolisés et l'équipement n'y est pas.

Les joueurs de pétanque ont sollicité des sanitaires car la Maison de la Gibauderie est éloignée et pas toujours ouverte lors de l'utilisation des terrains de boules.

Le coût est un frein à l'installation de sanitaires sèches (40.000 Euros).

L'aire de jeux pour la petite enfance : à envisager proche de la Maison de la Gibauderie. Faut-il la clôturer ?

Mr Michel Touchard : C'est un investissement qui a un coût et je ne peux pas m'engager.

Intervention d'un habitant : Si l'on veut trouver de l'argent, on peut. Référence est faite, à une société basée sur le Futuroscope qui a reçu 150.000 Euros alors qu'elle fait des bénéfices !!!!

Gwénaél Caillaud : Il faudra à un moment se poser la question de la vie familiale dans le quartier de la Gibauderie car l'enjeu est important et il faut trouver à satisfaire toutes les tranches d'âge.

Les nouvelles zones ombragées :

- Autour du terrain de boules : demande faite par les joueurs de boules, que des arbres, donnant un ombrage le plus rapidement possible, soient plantés.
- Doit-on envisager la création de nouvelles allées ? De l'avis général, cela ne semble pas vraiment nécessaire.
- Les personnes âgées souhaiteraient venir dans ce parc mais il n'y a pas assez de bancs. On doit pouvoir avec logique et intelligence satisfaire cette tranche de population.
- Installation de distributeurs de sacs pour les crottes de chiens.
- Implantation d'une zone de jachère fleurie. **Mr Michel Touchard** a reçu l'année dernière une pétition pour faire tondre l'herbe du parc. Donc la jachère fleurie ne lui semble pas une heureuse proposition.

Protection de la Rue de la Gibauderie

- Talus engazonné de 50 cm de hauteur qui ne nécessite pas d'entretien
- Ou une haie persistante mais cela demande beaucoup de temps et nécessite un entretien.
- Ou des barres avec potelets.

Tout cela doit être chiffré.

Philippe Guillard : Il faut faire une synthèse. Le rôle du Conseil de Quartier était de faire remonter un certain nombre d'informations. Le city-stade reste à définir ainsi que l'aire de jeux pour la petite enfance ? On a balayé différents points : mobilier, empêcher l'accessibilité des voitures, la sécurité, la densification des aménagements.

Comment concrètement comment cela va se passer ?

Interventions des Élus : Le propriétaire du parc ne pourra pas satisfaire le tout. Il y a des choix à faire. Il convient d'être prudent ce soir. La situation est délicate car d'autres quartiers ont des besoins.

Mr Michel Touchard : L'urgence est le city-stade. On va continuer à mener ce projet à terme.

Parking du centre commercial : Les commerçants ont reçu un devis pour la remise en état avant la cession à la Ville. Ce parking est devenu dangereux. Mais c'est une propriété privée sur laquelle la Ville ne peut pas intervenir et pourtant, il est utilisé par un nombreux public.

Pour le calendrier du projet d'aménagement : Que dit-on aux jeunes ? Pas avant 2013 à moins que le Conseil Général puisse débloquer des fonds.

La révision du Plan local d'urbanisme

Une association, s'est créée suite à la dernière réunion du Conseil de Quartier, «**Défense de l'environnement et du parc de la Gibauderie, Présidente : Mme M.F. Picaud – Trésorier : Mr G. Surrault** ». Elle a mené des actions (**pétition, courrier aux Élus**) pour que la totalité de la superficie du parc soit classée en zone inconstructible.

Une enquête publique est actuellement en cours.

Jean-Louis Filloux a adressé personnellement un courrier à Mr le Maire, resté sans réponse à ce jour.

La superficie constructible est supérieure à celle annoncée. (45000 m2 pour le Conseil Général, 50490m2 pour le service d'urbanisme ?)

Il n'y a pas eu de concertation avec les habitants.

La zone constructible qui au départ, était prévue le long de la Rue de la Gibauderie, se trouve déplacée en prolongement de la Maison de la Gibauderie.

Conséquences :

- Si des constructions devaient s'y implanter, un bosquet d'une centaine d'arbres pourrait être supprimé ?
- L'allée centrale serait amputée de 150 m

Alors que cette zone naturelle est à conserver.

A noter une certaine incohérence dans les superficies indiquées par le service d'urbanisme : superficie disponible, déduction faite des Archives Départementales et de la Maison de la Gibauderie - 45000m² pour le Conseil Général – 50490m² pour le service d'urbanisme, surface modifiée à 49200m² ? - Pour ce qui concerne la zone constructible, elle passe de 7700m² à 8200m² ?

Mais ce que veulent les habitants, c'est qu'il n'y ait pas de construction du tout.

Le PLU est plein de bonnes intentions mais avec des applications irréalisables.

- Aucun projet réel prévu par le Conseil Général et la Mairie. Donc, pourquoi prévoir une zone constructible sur le PLU ?

Mr G. Surrault, membre de l'association de défense du parc, indique que l'urbanisation actuelle est suffisante à la Gibauderie. Dans un rayon de 500 m autour du parc on dénombre :

- En collectif : 17 résidences totalisant 31 immeubles de 3 à 10 niveaux, représentant **1573 appartements**, dont une majorité de studios et T1 de surface inférieure à 40m², et des logements sociaux.
- En individuel : plus de **470 pavillons** occupés par des familles, jeunes, actifs, retraités, soit une population de plus de **3000 habitants** sans compter les scolaires et étudiants de la faculté de médecine voisine, utilisateurs occasionnels du parc.

On atteint donc un ratio de 15m² d'espace vert par habitant, ce qui ne correspond pas aux objectifs annoncés par la Ville de 30m². (Voir « Poitiers Magazine » N° 160, Oct. 2010)

On ne tient pas compte de l'avis des habitants qui souhaitent une démocratie participative.

Le Conseil de Quartier demande à ce que la zone constructible envisagée sur le PLU soit déclassée car tous les jours, ce parc est activement visité.

Afin de conclure sur la polémique des chiffres pour la superficie exacte du parc, il convient simplement de solliciter les services du cadastre.

Les arguments du Conseil de Quartier sont :

- Donner une âme à ce parc,
- De la cohérence dans la continuité de la Rue de la Gibauderie,
- Laisser une possibilité d'extension de la Maison de la Gibauderie.

Mr Michel Touchard se rallie à ces différents points. D'autant plus qu'il n'a pas été informé de la zone constructible prévue dans le nouveau PLU.

L'enquête publique sera close le 3 Décembre 2010.

La réunion du Conseil de Quartier se termine par une intervention de **Mme Éliane Rousseau** pour indiquer que la Rue des Genêts sera prochainement mis en sens unique avec stationnement sur la voie de gauche.

Séance levée à 22h45.

Conseil de Quartier de la Gibauderie

